

## PRESCRIPTION DE PANSEMENTS en PHEV

### I. CONTEXTE DE L'INDICATEUR

- Taux de progression des LPP en 2021/2020 :  
France : + 7,5% ; PACA : + 9,1% ; Corse : + 23,4%
- Les pansements représentent 10% de ces dépenses
- Nécessité de renforcer la coordination hôpital-ville pour assurer la continuité des soins et ajuster/adapter les prestations prescrites aux besoins du patient en fonction de l'évolution des plaies et techniques utilisées par l'infirmier (ou podologue/pédicure)

### II. OBJECTIFS

- Garantir la juste prescription hospitalière en respectant les référentiels, les conditions de prise en charge de la LPP
- Améliorer la qualité des prescriptions pour garantir une dispensation et exécution de qualité
- Améliorer la communication ville - hôpital

### III. DECLINAISON OPERATIONNELLE

| Propositions d'actions permettant d'atteindre l'objectif  | Calendrier |
|---|------------|
| Institutionnaliser une procédure de prescription des pansements (plaies chroniques et plaies post-opératoires) : prescription sous nom de catégorie | 2022       |
| Intégrer les protocoles de prescription dans le LAP (y associer les codes LPP)  | 2023       |
| Promouvoir le lien ville hôpital avec lettre de liaison destinée au médecin + pharmacien + IDE, en détaillant le protocole de soins                 | 2022       |

| Outils   |
|--|
| Profils et/ou données de l'assurance maladie   |
| <a href="#">Cahier CIP-ACL/EUROPHARMAT , mars 2020 : Prescription Hospitalière et bonne dispensation en Ville - Pansements</a> |
| <a href="#">Aide à la prescription du pansement primaire pour la plaie chronique, Assurance maladie, février 2016</a>          |

| Indicateurs de résultat       | Résultat attendu |
|-------------------------------|------------------|
| Suivi des dépenses pansements | Baisse           |